



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du jeudi 01 octobre 2020

Section Administrative

Animateur : Alain WATTIAU

Présents : Michel NIEGARDOWSKI - Dominique CHATELLIER – Mohamed MORIBA DIAKITE

Absent excusé : Fabien EL MKELLEB

Ouverture de la séance : **19h00**.
Par conférence téléphonique.

La section administrative souhaite la bienvenue à M. Mohamed MORIBA DIAKITÉ.

ORDRE DU JOUR :

Rappels aux Arbitres Officiels :

Rappel communication :

En aucune circonstance, la CDA ne prescrit aux arbitres officiels de contacter directement les clubs ou leurs représentants.

Il est rappelé que seule la permanence de la CDA doit être contactée dans les situations définies par ailleurs (incidents de toutes natures, arrêt d'un match quel qu'en soit le motif, etc.).

Obligation de rédaction de rapport :

Pour rappel, il est prescrit de fournir un rapport pour tous les incidents survenus dans le cadre d'une rencontre.

Lorsque trois arbitres officiels sont désignés, les trois arbitres doivent fournir un rapport.

Cela concerne naturellement les incidents survenant pendant le match mais aussi et surtout ceux qui pourraient se produire avant ou après la rencontre.

Tous les incidents survenant avant, pendant ou après match doivent impérativement être mentionnés sur la FMI.

De plus, il est prescrit de fournir un rapport pour toute rencontre qui ne s'est pas déroulée compte tenu de l'état d'un terrain.

Dans ces circonstances, il est nécessaire de documenter correctement la FMI via la rubrique adéquate.

1. COURRIERS

1.1. ARBITRES

- **Kaba KEITA** : Mail du 10/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **David PAPIN** : Mail du 13/07/2020. Annulation demande d'année sabbatique. **Pris note.**

- Fabien ANDRE : Mail du 13/07/2020. Demande de licence. **Pris note.**
- Aitman OUSEFROU : Mail du 15/07/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- Ruddy LOUISERRE : Mail du 16/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Sébastien CHAVANON : Mail du 22/07/2020. Nouvelle adresse postale. **Pris note.**
- Alvaro CAMPOS SUAREZ : Mail du 23/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Quentin VERRIER : Mail du 26/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Okan ASLAN : Mail du 28/07/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- Ibrahim SYLLA : Mail du 28/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Tony HAMOUD : Mail du 29/07/2020. Planning match amicaux. **Pris note.**
- Faissel BOUJAADA: Mail du 30/07/2020. Problème messagerie officielle. **Réponse apportée par SCDA.**
- Thierry BORDEREAU : Mail du 30/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Vincent KWADJANI : Mail du 03/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Cyril VOLIA : Mail du 03/08/2020. Demande d'affectation AAD pour la saison 2020/2021. **Transmis à la CDA.**
- David PAPIN : Mail du 04/08/2020. Matches amicaux. **Pris note.**
- Samy TAYAT. Mail du 04/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- Tony HAMOUD : Mail du 05/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- Yann LAPLACETTE : Mail du 06/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Cédric NOBLIN : Mail du 06/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Kévin ELLUL : Mail du 07/08/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- Christopher FERREIRA: Mail du 07/08/2020. Démission futsal. **Pris note.**
- Abdel-Havid ALEM : Mail du 11/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Samy TAYAT. Mail du 13/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- Thomas BRIAND : Mail en date du 14/08/2020. Dossier médical.. **Pris note.**
- Gani RENAKU : Mail en date du 16/08/2020. Dossier médical.. **Pris note.**
- Samy TAYAT. Mail du 18/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- Bruno PAYET : Mail en date du 18/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Melissa TERRIEN : Mail en date du 18/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Frédéric RABELLE : Mail en date du 18/08/2020. Matches amicaux. **Pris note.**
- Cédric PLANTIER : Mail en date du 21/08/2020. Demande de reprise de l'arbitrage. **Le dossier sera étudié en CDA.**
- Nathanaël BERTHELOT : Mail en date du 23/08/2020. Matches amicaux. **Pris note.**
- Sébastien SAINTON : Mail en date du 24/08/2020. Début de saison. **Réponse apportée par SCDA.**
- Patrick VACHE : Mail en date du 24/08/2020. Ecussons. **Réponse apportée par SCDA.**
- Mathieu DAUPHIN : Mail en date du 25/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- José SHILLINGFORD : Mail en date du 25/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Moussa SIDIBE : Mail du 26/08/2020. Arrêt de l'arbitrage. **La CDA remercie M.SIDIBE pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**
- Melissa TERRIEN : Mail en date du 27/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Hassan EL GOUMLI : Mail en date du 27/08/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- Thomas HALLEUR : Mail en date du 27/08/2020. Protocole de reprise. **Réponse apportée par SCDA.**
- Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 28/08/2020. Matches amicaux. **Pris note.**
- Philippe DURAND : Mail en date du 30/08/2020. Protocole de reprise. **Réponse apportée par SCDA.**
- Huseyin ALTINPINAR : Mail en date du 30/08/2020. Dossier médical. **Réponse apportée par SACDA.**
- Abdelali DEFAA : mail en date du 31/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Mansour BENADDA : Mail en date du 31/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Cristel ZEPKE DJOUMBI : mail en date du 31/08/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 01/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- Sandy ARANDA : Mail en date du 01/09/2020. Renouvellement licence. **Pris note.**

- **Mustapha TAHIRI** : Mail en date du 01/09/2020. Renouvellement licence. **Pris note.**
- **Mathieu DAUPHIN** : Mail en date du 01/09/2020. Questions diverses. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Bruno BIARNE** : Mail en date du 02/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Tengis ZORIGTBAATAR** : Mail en date du 02/09/2020 informant la CDA de son arrêt de l'arbitrage pour une durée de deux ans. **La CDA remercie M.ZORIGTBAATAR pour les services rendus à l'arbitrage Seine et Marnais.**
- **Yob Michel MOMBO** : Mail en date du 02/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Franck MAZUIR** : Mail en date du 04/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 04/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Christopher FERREIRA**: Mail du 07/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Huseyin ALTINPINAR** : Mail en date du 05/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **José SHILLING FORD** : Mail en date du 07/09/2020. Licence 2020/2021. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Kadir CAVDAR** : Mail en date du 08/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **Mathieu DAUPHIN** : Mail en date du 09/09/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- **David DELZOR** : Mail en date du 11/09/2020. Arrêt de l'arbitrage en fin de saison 2020/2021. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 04/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 11/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Xavier SANDRAT** : Mail en date du 13/09/2020. Désignations. **Transmis à la section désignations.**
- **Thierry BLANC**. Mail en date du 14/09/2020. Récusation observateur. **Transmis à la CDA.**
- **Bansimaba KIBOUILOU**. Mail en date du 19/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **Abdelkader TAITOUS** : Mail en date du 21/09/2020 informant la CDA de son arrêt de l'arbitrage. **La CDA remercie M.TAITOUS pour les services rendus à l'arbitrage Seine et Marnais.**
- **Jean Paul FRABOULET** : Mail en date du 21/09/2020 informant la CDA de son arrêt de l'arbitrage. **La CDA remercie M. FRABOULET pour ses nombreuses années au sein de l'arbitrage Seine et Marnais.**
- **Frédéric RABELLE** : Mail en date du 28/09/2020. Demande d'année sabbatique. **Transmis à la CDA.**
- **Pierre BOISSEAU** : Arbitre JAR1. Mail en date du 28/09/2020. Parrainages. **Transmis à la CDA.**
- **Idriss TAKBA GACHABI** : Mail en date du 29/09/2020. Demande un changement de catégorie. vers la catégorie AAD. **Transmis à la CDA.**
- **Mustapha TAHIRI** : Mail en date du 29/09/2020. Demande d'arbitrage le samedi après-midi ou le dimanche matin. **Transmis à la CDA.**
- **Gilles TISSIER** : Mail en date du 01/10/2020. Demande d'année sabbatique. **Transmis à la CDA.**

a. CRA - LPIFF - FFF

CRA – LPIFF :

Journaux Numériques LPIFF N°560/561/562/563/564.

Mail du 13/07/2020. Calendrier formations arbitrage 2020/2021. **Réponse apportée par président CDA.**

Mail du 20/07/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 27/07/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 05/08/2020. Rappel des décisions prises en CRA concernant le championnat du samedi. **Pris note.**

Mail du 14/08/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section**

Mail du 18/08/2020. Situation stagiaires Ligue. **Pris note.**

Mail du 20/08/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 25/08/2020. Directives Coupe de France. **Pris note et transmis aux arbitres désignés.**

Mail du 27/08/2020. Tests physiques futsal. **Pris note.**

Mail du 27/08/2020. Désignations coupe Gambardella. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 28/08/2020. Protocoles et consignes. **Pris note.**

Mail du 02/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 02/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 07/09/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 13/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section**

Mail du 11/09/2020. Désignations coupe Gambardella. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 11/09/2020. Demande d'arbitres officiels. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 14/09/2020. Dossier médical arbitre district. **Pris note.**

Mail du 17/09/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 17/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 17/09/2020. Désignations Coupe de France. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 23/09/2020. Désignations U20 Elite 3. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 24/09/2020. Validations licences. **Pris note.**

Mail du 25/09/2020. Désignations coupe Gambardella. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

Mail du 25/09/2020. Désignations coupe de Paris Jeunes. **Le nécessaire sera fait par la section désignations.**

FFF :

Néant.

b. DIVERS

- **Sylvain BOISSEAU** : Mail du 14/07/2020. Adresse mail de M. Minh-Tien PHAM. **Pris note.**
- **Sylvain BOISSEAU** : Mail du 14/07/2020. Tournoi SAINT SOUPPLETS. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Frédéric BELYAZID** : Mail du 20/07/2020. Demande d'écusson du District. **Réponse apportée par SCDA.**
- **Nicolas LEFEVRE** : Mail du 16/08/2020. Demande de transfert de dossier. **Le secrétariat du District fera le nécessaire.**
- **Gilles TANNIER** : Mail du 16/08/2020. Dossier médical de M. Cyril GUEUCIER. **Pris note.**
- **Christine MINOR** : Mail du 28/08/2020. Dossier médical de M. Gamaleil ZOUMARA. **Pris note.**
- **Sylvain BOISSEAU** : Mail du 29/08/2020. Protocoles et consignes. **Pris note.**
- **Zouhir EL QANDILI** : Mail du 01/09/2020. Décision CDA. **Pris note.**
- **Régis CHARLES DONATIEN** : Mail du 09/09/2020. Mutation District 77. **Réponse apportée par SCDA.**

c. OBSERVATEURS

Néant.

d. DISTRICT SEINE-ET-MARNE DE FOOTBALL

- Mail en date du 10/07/2020. Notifications. **Pris note.**
- Mail du 16/07/2020. District de Loire Atlantique : Demande de transfert de dossier de M. Alhassane BANGOURA. **Le secrétariat du district se charge des démarches.**

- Mail en date du 17/07/2020. Licence arbitre indépendant. **Pris note.**
- Mail en date du 01/09/2020. Demande de transfert du dossier de M. Amadou DIARRA auprès du district. **Pris note.**
- Mail en date du 17/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Mail en date du 20/07/2020. Dossiers médicaux. **Pris note.**
- Mail en date du 21/07/2020. Dossier médical. **Pris note.**
- Mail en date du 25/08/2020. Notifications. **Pris note.**
- Mail en date du 26/08/2020. Protocoles de reprise. **Pris note.**
- Mail en date du 27/08/2020. Protocoles de reprise. **Pris note.**
- Mail en date du 09/09/2020. Dossiers médicaux. **Pris note.**
- Mail en date du 11/08/2020. Notifications. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 11/09/2020. **Pris note.**
- Mail en date du 11/08/2020. Report de matchs cellule COVID. **Pris note.**
- Mail en date du 14/09/2020. Inscriptions FIA. **Pris note.**
- Mail en date du 17/09/2020. Protocole de reprise du foot animation. **Pris note.**
- Mail en date du 18/09/2020. Respect du protocole COVID. **Pris note et transféré à l'ensemble du corps arbitral.**
- Mail en date du 18/09/2020. Consignes sanitaires Futsal. **Pris note.**
- PV de la commission de discipline en date du 25/09/2020. **Pris note.**

e. CLUBS

- **MAROLLES AS** : Mail en date du 14/07/2020. Demandes d'arbitres pour la saison 2020/2021. **Réponse apportée par le secrétariat du District.**
- **FC MORMANT** : Mail en date du 23/07/2020. Demande de renseignements sur la FIA. **Réponse apportée par SCDA.**
- **FC MORMANT** : Mail en date du 31/07/2020. Module jeunes arbitres. **Pris note.**
- **FC MELUN** : Mail en date du 20/08/2020. Demande d'un intervenant CDA pour les modifications des Lois du jeu. **Transmis à la CDA.**
- **FC NANDY** : Mail en date du 26/08/2020. Demande d'arbitres officiels pour la saison 2020/2021. **Réponse apportée par le secrétariat du District.**
- **US PONTIERRY** : Mail en date du 27/08/2020. Match amical. **Pris note.**
- **CS BRAYTOIS** : Mail en date du 01/09/2020. Demande d'arbitres officiels pour la saison 2020/2021. **Réponse apportée par le secrétariat du District.**
- **ES BRIE NORD** : Mail en date du 16/09/2020. Demande d'arbitres officiels. **Transmis à la section désignation.**
- **FC MELUN** : Mail en date du 16/09/2020. Match amical. **Pris note.**
- **FC NANDY** : Mail en date du 16/09/2020. Désignation d'arbitres officiels. **Transmis à la section désignation.**
- **SNECMA SPORTS VILLAROCHE.** Mail en date du 18/09/2020. Désignation d'arbitres officiels. **Transmis à la section désignation.**
- **CS MEAUX ACADEMY** : Mail en date du 25/09/2020. Demande d'arbitres officiels. **Transmis à la section désignation.**
- **BOISSISE PRINGY** : mail en date du 28/09/2020. Arbitrage match. **Vu.**
- **US PONTIERRY** : Mail en date du 28/09/2020. Demande d'arbitres officiels pour la saison 2020/2021. **Réponse apportée par le secrétariat du District.**
- **PAYS CREÇOIS FC** : Demande d'officiel Futsal. **Transmis à la section désignation Futsal.**

2. SITUATION DES EFFECTIFS

a. BLESSURES / MALADIE

- Mail du 15/09/2020 de M. Julien FORTUNE, arbitre D3, de son arrêt jusqu'au 30/09/2020. Certificat médical fourni.

- Mail du 16/09/2020 de M. Alvaro CAMPOS SUAREZ, arbitre D4 de son arrêt jusqu'au 20/09/2020. Certificat médical fourni.
- Mail du 18/09/2020 de M. Gilles TISSIER, arbitre ARFD, de son arrêt jusqu'au 27/09/2020 inclus. Certificat médical fourni.
- Mail du 24/09/2020 de M. Amine MERHFOUR, JAD, de son arrêt jusqu'au 30/09/2020. Justificatif fourni.
- Mail du 25/09/2020 de M. Bruno TIERSEN, arbitre AFD, de son arrêt jusqu'au 11/10/2020. Justificatif fourni.
- Mail du 28/09/2020 de M. Patrick VACHE, arbitre D4, de son arrêt jusqu'à nouvel ordre. Justificatif fourni.
- Mail du 27/09/2020 de M. Yann COHEN, arbitre D2, de son arrêt pendant un mois Certificat médical fourni.

La Section prend note de ces courriels, souhaite un complet rétablissement aux arbitres et transmet aux sections désignations et observations.

b. MUTATIONS

Alhassane BANGOURA : Mutation vers le District de Loire Atlantique.

Hassane EL GOUMLI : Provenance du District de l'Aude.

Nicolas LEFEBVRE : Provenance du District de la Côte d'Opale.

c. REPRISE DE L'ARBITRAGE

Sofiane HOUAMED : Voir PV CDA du 28/08/2020.

3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A.

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

a. DECONVOICATIONS

Les Arbitres concernés recevront une notification.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

b. ABSENCES

Les Arbitres concernés recevront une notification.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

c. RETARD

Néant.

d. REPRISE DE DOSSIERS

Néant.

e. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

Les Arbitres concernés recevront une notification.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

f. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

Néant.

4. COMMUNICATION AVEC LA C.D.A.

a. RAPPELS AUX ARBITRES OFFICIELS

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :
 - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
 - L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.
- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

Consultation des Désignations (via MyFFF)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et jusqu'au vendredi à 19h00.

- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, il est fait obligation à chaque officiel NON DECLARE INDISPONIBLE de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.

Réserves techniques aux lois du jeu :

- En aucun cas l'arbitre ne doit refuser une demande de réclamation pour réserve technique, qu'elle lui paraisse justifiée ou non.
- Il est du devoir de l'arbitre assistant d'intervenir immédiatement s'il se rend compte que le directeur de jeu commet une faute technique.

b. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).

Rappel des procédures de transmission :

- **Frais d'arbitrage : comptabilite@seineetmarne.fff.fr**
- **Rapport d'arbitrage : secretariat@seineetmarne.fff.fr + adresse mail officielle CDA 77**

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

c. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS

Indisponibilités :

A adresser au minimum 21 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre compte MyFFF disponible sur le site www.fff.fr

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement PAR ECRIT via l'adresse mail officielle de la CDA.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

Déconvocation :

A moins de 21 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :

- La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fff.fr dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.
- Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.
- Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.
- Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions régionales s'effectue par l'établissement d'une feuille de frais à remettre au club recevant.
- Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- Saisir une indisponibilité sur MyFFF correspondant à la durée effective d'arrêt.

Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :

Les Arbitres doivent immédiatement et uniquement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, quel qu'en soit le motif (par téléphone sur la permanence de la CDA puis par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77).

Dans cette situation, l'appel à la permanence téléphonique du District n'est pas prescrit.

Rappel : En aucun cas, les arbitres ne doivent contacter directement les clubs.

Demandes d'explications :

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

d. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace MyFFF :

- Fiche de frais Arbitre
- Rapport Arbitre
- Fiche de déconvocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre
- Guide utilisation MyFFF

La section administrative souhaite de bonnes vacances à tous. Prenez bien soin de vous et de vos proches et surtout, appliquez bien les gestes barrières.

Prochaine réunion de la Section Administrative : **22/10/2020.**

Fin de la réunion : 19h30